

024-292401247-20240206-20246001-DE  
Reçu le 28/03/2024

**A.S.A DU BANDIAT**  
Mairie  
24300 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_S\_1**

**Objet :** Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr AMBLARD Jean Pierre après s'être fait présenter :

- \* le Budget Primitif,
- \* le détail des mandats délivrés,
- \* les bordereaux de titres de recette,
- \* le Compte Administratif.

Considérant que Mr GOURINCHAS Patrice, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
AMBLARD Jean Pierre



Le Président,  
GOURINCHAS Patrice

**ASA du BANDIAT**  
Mairie  
24300 JAVERLHAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_S\_2****Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter:

* résultat de l'exercice :	- 5 526.54 €
* résultat antérieur :	76 793.02 €
* TOTAL A AFFECTER :	71 266.48 €

- le besoin de financement de la section d'investissement:

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser :	0€
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 : 71 266.48 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
AMBLARD Jean Pierre

Le Président,  
GOURINCHAS Patrice



**ASA du BANDIAT**  
Mairie  
24300 JAVERLHAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

024-292401247-20240206-2024S003-DE  
Reçu le 28/03/2024

**A.S.A DU BANDIAT**  
Mairie

24300 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_S\_3**

**Objet :** Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention :0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
AMBLARD Jean Pierre

Le Président,  
GOURINCHAS Patrice

**ASA du BANDIAT**  
Mairie  
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

024-292401245-20240206-20240004-DE  
Reçu le 28/03/2024

A.S.A DU BANDIAT  
Mairie  
24300 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_S\_4**  
**Objet : Vote du Budget Primitif 2024**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024, Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel. Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2024

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
AMBLARD Jean Pierre

Le Président,  
GOURINCHAS Patrice



ASA du BANDIAT  
Mairie  
24300 JAVERLHAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

024-292401247-20240206-2024S005-DE  
Reçu le 28/09/2024

**A.S.A DU BANDIAT**  
Mairie

24300 VARAIGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_S\_5**

**Objet :** Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
AMBLARD Jean-Pierre

Le Président,  
GOURINCHAS Patrice

**ASA du BANDIAT**  
Mairie  
24300 JAVERLHAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024\_S\_6****Objet :** Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

- Charges fixes (Phase 1) = 10.50 €/module (appel en Juin)
- Charges fixes (Phase 2) = 400.00 €/module (appel en Juin)
- Consommation = 0.13 €/m<sup>3</sup> (appel en Novembre)
- Refacturation aux adhérents de la phase 1, de la redevance Agence de l'eau de l'année n-1.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

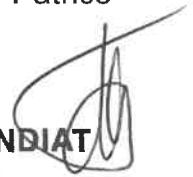
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
AMBLARD Jean-Pierre

Le Président,  
GOURINCHAS Patrice



**ASA du BANDIAT**  
Mairie  
24300 JAVERLHAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice

Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023\_S\_7**

**Objet :** Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2024.

Considérant la situation de liquidation Judiciaire de l'EARL des Loges avec impossibilité d'exploitation des terres sur 2024 par un éventuel repreneur, il est proposé de suspendre la facturation des 25 modules correspondants.

Mr Vedrenne précise que l'exploitant de ses terres est maintenant EARL VEDRENNE 490 impasse de frugier 24300 Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert N° Siret 433 741 287

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

Usagers		Propriétaires		Phase 1	Sousc Cécailles	Sousc Bellevue
AMBLARD	JEAN PIERRE	AMBLARD	JEAN PIERRE	25	0	0
BOURGIN	DENIS	BOURGIN	DENIS	0	0	10
DESUANT	DANIEL	DESUANT	DANIEL	0	0	0
EARL	DE LA SAIGNEE	PLAZARD	JEAN CLAUDE	10	0	0
EARL	LES CESEILLES	DELAGE	LOIC	0	28,5	0
EARL	LES PERRIERES	AGARD	GILLES	13	0	0
EARL	DES LOGES	LEONARD	BRUNO	0	0	(4) suspendu en attente repreneur
EARL	Domaine de la Berlotte	SYMZAK	Yann	4	0	0
EARL	DES LOGES	DESUANT	DANIEL	0	0	(21) suspendu en attente repreneur
GAEC	des BESSES	GOURINCHAS	DAVID	0	10,5	0
EARL	VEDRENNE	VEDRENNE	YANNICK	0	0	0
GAEC	MAHU	MAHU	Rémy	20	0	0
GAEC	GOURINCHAS et Fils	SOURY	CHRISTIAN	0	0	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 06/02/2024 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A du Bandiat s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GOURINCHAS Patrice


Mr AMBLARD Jean Pierre est élu secrétaire de séance.

Usagers		Propriétaires		Phase 1	Sousc Cécailles	Sousc Bellevue
GAEC	GOURINCHAS et Fils	GOURINCHAS	PATRICE	0	12	5
GAEC	BRIDAMI	GESNOUIN	MICHEL	20	0	0
EARL	VEDRENNE	VEDRENNE	FRANCIS	0	14	0
GAEC	des BESSES	GOURINCHAS	JOËL	0	7,5	0
ROBERT	Thomas	ROBERT	Thomas	1	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
AMBLARD Jean-Pierre

Le Président,  
GOURINCHAS Patrice


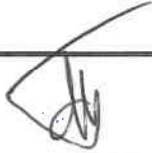
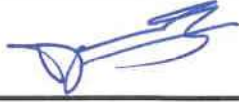



ASA du BANDIAT  
Mairie  
24300 JAVERLHAC



Liste d'émargement du syndicat

Date : .....06/02/2024.....

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR AMBLARD JEAN PIERRE LA COUR 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR BOURGIN DENIS RUE DU CHÂTEAU 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DELAGE LOIC LES CESEILLES 24300 JAVERLHAC-ET-LA- CHAPELLE-ST-ROBERT	Membre		
MR DESUANT DANIEL Le grand Moulin 24360 VARAIGNES	Membre		
MR GESNOUIN David Vaubrunet 24300 TEYJAT	Membre		
MR GOURINCHAS PATRICE LE COUSSET 24360 VARAIGNES	Président		